

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 09 avril 2026
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le neuf avril de l'an deux mille vingt-six)
sous la présidence de Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Maire

Présents (25) : Mmes et MM. Catherine MATHIEU-BECHT, Patrick BOUTHERIN, Marie ADAM, Alexandre DURRWELL, Valérie MEYER, Philippe WOLFF, Sophie ACKER, Moncef HALLOUL, Béatrice LORRAIN, Marilyn ZAVAGNO, Christophe EHRET, Lauriane KRAFFT-WYBRECHT, Dominique THOMAS, Soraya BENDJEMA, Christian THOMA, Chantal SCHNEIDER, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Martine KOEBERLE, Jean-Marc NICO, Norah ARKAM, Bilge BAYRAM, Simon BONNEFOND, Cédric SCHRUTT et Bastien ROHRBACH

Excusés (8) :

M. Nicolas DESCLOUX (procuration à M. BOUTHERIN)
Mme Zineb ABDELLAOUI MAÂNE (procuration à M. WOLFF)
Mme Rachel BAECHEL (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
Mme Miné SEYHAN
M. Olivier BECHT (procuration à Mme ADAM)
M. Simon MULLER (excusé jusqu'au point n°12)
M. Benjamin PITOIZET (procuration à Mme ACKER)
M. Damien GUILLAUME (procuration à Mme MEYER)

-o-O-o-

Point 8 de l'ordre du jour

Approbation du Budget Primitif 2026

Le budget est voté par nature de dépenses, avec une présentation croisée par fonction.

Le vote a lieu par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2025 sont repris par anticipation dans le présent budget.

Ce budget confirme les engagements pris depuis 2008, renouvelés par la nouvelle équipe municipale, en l'occurrence :

- le gel des taux de fiscalité, pour la 19ème année consécutive,
- la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement par le contrôle des dépenses des services communaux,
- la préservation, dans toute la mesure du possible, d'une capacité d'autofinancement, afin de financer la poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux par l'épargne,
- l'adaptation du plan pluriannuel d'investissement en fonction des budgets annuels.

Budget primitif (BP) 2026 par section

	BP 2025 pour mémoire	BP 2026	Evolution
FONCTIONNEMENT	17 150 300 €	16 860 000 €	-1,7 %
INVESTISSEMENT	10 673 889 €	8 819 000 €	-17,4 %
TOTAL	27 824 189 €	25 679 000 €	-7,7 %

Chaque section est équilibrée en recettes et en dépenses.

Le budget primitif (BP) est construit avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent. La reprise des résultats intervient normalement avec le vote du Compte Financier Unique (CFU), qui retrace l'exécution budgétaire de l'exercice précédent. Il est toutefois possible de reprendre les résultats de l'exercice précédent, par anticipation, pour tenir compte des résultats de l'exercice précédent, avant le vote du CFU. C'est le cas ici. Cette reprise des résultats a donné lieu à une délibération précédente.

Le résultat de clôture 2025 pour la section d'investissement s'établit à 3.355.482 € tandis que celui de la section de fonctionnement est arrêté à 2.163.805 €. Le résultat de la section d'investissement est repris en recettes de la section d'investissement 2026, tandis qu'il est proposé de transférer 1,9 millions d'euros du résultat de fonctionnement en recettes d'investissement, et de conserver le reliquat de 263.805 € en recettes de la section de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la gestion 2025 sont également repris dans le BP 2026. Ils concernent la section d'investissement, en dépenses et en recettes.

En dépenses (1.532.394,48 €), il s'agit des dépenses engagées mais non mandatées, et en recettes (842.210,58 €), des recettes certaines n'ayant pas fait l'objet d'un titre, au 31 décembre 2025.

section de fonctionnement

1°) les recettes

	BP 2025 pour mémoire	Budget 2026
002 excédent de fonctionnement reporté	0 €	263 805 €
013 Atténuations de charges	103 400 €	132 500 €
042 Opérations de transfert entre sections	112 800 €	100 000 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 213 300 €	1 094 400 €
73 Impôts et taxes (sauf 731)	5 524 800 €	5 353 400 €
731 Fiscalité locale	8 592 000 €	8 596 310 €
74 Dotations, subventions et participations	1 095 000 €	843 100 €
75 Autres produits de gestion courante	500 700 €	470 185 €
76 Produits financiers	300 €	300 €
77 Produits exceptionnels	5 000 €	3 000 €
78 Reprise sur provisions	3 000 €	3 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 150 300 €	16 860 000 €

Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté

Il s'agit de la part de l'excédent de la section de fonctionnement 2025 reportée en section de fonctionnement 2026.

Chapitre 013 : Atténuations de charges

Il s'agit des remboursements de charges de personnel par les assurances en fonction des arrêts de travail, et notamment des congés longue durée.

Chapitre 042 : transfert entre sections

Il s'agit principalement de la valorisation en investissement des travaux réalisés par les services techniques en régie (recettes de fonctionnement/dépenses d'investissement). On parle d'opérations d'ordre : il s'agit d'écritures comptables entre les deux sections qui n'entraînent ni encaissement ni décaissement.

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre comprend les redevances pour occupation du domaine public, les redevances payées par les usagers, les remboursements de mise à disposition de personnel, les remboursements de charges générales engagées par la ville (Passerelle, caserne de gendarmerie). Le montant des recettes prévisionnelles diminue par rapport à 2025 pour tenir compte des résultats obtenus en 2025, inférieurs aux prévisions. Cette diminution est également fondée sur des recettes moins importantes attendues du budget du CCAS pour la mise à disposition de personnel, dans la mesure où l'exercice 2025 avait couvert une partie de 2024.

Chapitre 73 : Impôts et taxes (sauf 731)

Ce chapitre comprend les attributions de compensation versées par M2A pour 4.988.000 €. Schématiquement, M2A perçoit la fiscalité professionnelle sur le territoire de ses communes membres, en conserve une partie correspondant aux compétences qu'elle exerce pour le compte des communes, et reverse l'excédent aux communes, les attributions de compensation. Cette année, leur niveau diminue de l'ordre de 169.000 € pour tenir compte d'une nouvelle charge transférée à M2A : les contributions versées au Service d'Incendie et de Secours.

Ce chapitre comprend également le fonds national de garantie individuelle de ressources pour 365.400 € (fonds mis en place pour garantir la neutralité de la suppression de l'ancienne taxe professionnelle).

Chapitre 731 : Fiscalité locale

Ce chapitre comprend les impôts locaux perçus par la commune (7.580.000 €), dont principalement la taxe foncière sur les propriétés bâties. Il comprend également la taxe additionnelle aux droits de mutation (528.000 €), la taxe sur la consommation finale d'électricité (255.000 €) et la taxe locale sur la publicité extérieure (120.000 €). Les bases fiscales, qui servent au calcul des impôts locaux, sont revalorisées de +0,8 %.

Pour mémoire, depuis 2023, plus aucun foyer ne paie la Taxe d'Habitation sur sa résidence principale.

La disparition de la TH est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes, avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur pour neutraliser les écarts de compensation.

Les taux votés par RIXHEIM sont identiques depuis 2008.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Le chapitre intègre la diminution des dotations de l'Etat, dont, en particulier, la suppression de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (- 63.769 €) et la diminution de l'allocation compensatrice portant sur l'abattement de 50 % de la valeur locative des locaux industriels (minorée de 19,3 % aux termes de l'article 129 de la loi de finances pour 2026) soit une diminution de 60.000 € pour RIXHEIM.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Le montant inscrit en 2026 est fondé sur l'exécution 2025, sans tenir compte de remboursement de sinistre encaissé en 2025 pour plus de 23.000 €

2°) les dépenses de fonctionnement

	BP 2025 pour mémoire	BP 2026
011 Charges à caractère général	4 274 200 €	4 250 713 €
012 Charges de personnel	7 925 000 €	8 015 000 €
014 Atténuation de produits	428 500 €	361 000 €
023 Virement à la section d'investissement	323 700 €	239 000 €
042 Opérations de transfert entre sections	530 000 €	501 000 €
65 Autres charges de gestion courante	3 396 900 €	3 361 887 €
66 Charges financières	142 000 €	118 400 €
67 Charges exceptionnelles	127 000 €	10 000 €
68 Dotations aux provisions	3 000 €	3 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 150 300 €	16 860 000 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre englobe les fluides, fournitures, consommables, l'entretien et la maintenance ainsi que les prestations de services.

Les dépenses prévisionnelles de fluides s'élèvent à 1 219 600 €. Elles sont largement dotées en début d'exercice pour faire face à la survenue d'éventuels aléas.

Les dépenses de fournitures et consommables portent sur 723 081 €. Les dépenses d'entretien des bâtiments et du matériels, et de maintenance représentent un montant prévisionnel de 687 722 €.

Les dépenses prévisionnelles d'assurance s'élèvent à 234 000 €, les frais de location à 535 900 €. Les prestations de services et frais divers représentent quant à eux 809 910 €.

Chapitre 012 - Charges de personnel

Les dépenses prévisionnelles de personnel évoluent de 90.000 € par rapport à 2025, pour tenir compte de l'augmentation de 3 points des cotisations à la CNRACL. Les dépenses réelles 2025 ont porté sur 7 472 628 € (50,5 % des dépenses de fonctionnement réelles).

Chapitre 014 - Atténuation de produits

Ce chapitre comprend des reversements de fiscalité pour 281 000 € (péréquation) et la pénalité due au titre de la loi SRU pour insuffisance de logement sociaux (80.000 €), même si l'écart avec l'objectif légal se réduit d'années en années.

Chapitre 65 : Charges de gestion courante

Ce chapitre comprend notamment les contributions versées aux établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats, pour un total de 1 932 187 € dont 1 645 000 € au profit du SCIN. Ce chapitre comprend également les subventions versées par la commune, principalement aux associations, pour un montant prévisionnel de 977 650 €.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Le montant prévisionnel revient à un niveau traditionnel après un exercice 2025 marqué par l'annulation des titres adressés à la Passerelle pour le paiement de ses charges, compte tenu de la procédure de redressement.

Compte 68 - Dotations aux provisions

Il s'agit de provisions pour créances douteuses

Section d'Investissement

1°) Les recettes

	BP 2025 pour mémoire	BP 2026
001 Solde d'exécution N-1	4 859 785 €	3 355 482 €
021 Virement de la section de fonctionnement	323 700 €	239 000 €
040 Opération d'ordre entre sections	530 000 €	501 000 €
10 Dotations, fonds divers	300 000 €	874 518 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	2 098 916 €	1 900 000 €
13 Subventions d'investissement	2 556 088 €	1 888 600 €
21 Immobilisations corporelles	0 €	55 000 €
27 Autres immobilisations financières	5 400 €	5 400 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 673 889 €	8 819 000 €

On note d'abord la diminution du solde d'exécution reporté de l'année 2025, qui s'explique par un taux d'exécution des dépenses d'investissement plus important que les années précédentes (61 % en 2025 contre 41 % en 2024).

Les dotations et fonds divers progressent nettement du fait de l'augmentation attendue du FCTVA (fonds de compensation de la TVA), qui est versé avec un décalage de deux années par rapport aux paiements des dépenses, et suit le déploiement du programme d'investissement.

Le niveau des subventions d'investissement (chapitre 13) conserve un niveau remarquable, en rapport avec le programme d'investissement mis en œuvre, après 2 169 996 € perçus en 2025.

Les recettes attendues au chapitre 21 correspondent à des reprises de véhicules techniques dans le cadre de l'achat d'un nouveau véhicule 4x4 polyvalent.

2°) Les dépenses

	BP 2025 pour mémoire	BP 2026
040 Opération d'ordre entre sections	112 800 €	100 000 €
16 Emprunts	518 300 €	539 800 €
20 Immobilisations incorporelles	114 829 €	11 992 €
204 Subventions d'équipement versées	0 €	150 000 €
21 Immobilisations corporelles	1 572 537 €	1 002 960 €
23 Immobilisations en cours	8 355 423 €	7 014 248 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 673 889 €	8 819 000 €

Chapitre 040 opérations d'ordre

Les opérations d'ordre en dépenses d'investissement sont le pendant des mêmes opérations en recettes de fonctionnement

Chapitre 16 remboursement en capital de la dette

Ce remboursement concerne 4 emprunts à taux fixe pour un capital restant dû de 2 964 480 € au premier janvier 2026. Cela représente 207 € par habitant à RIXHEIM, contre 469 € au niveau départemental, et 788 € au niveau national, pour la même strate démographique.

Chapitre 20 immobilisations incorporelles

Ce chapitre comprend les études lancées en vue de la réalisation des programmes d'investissement à venir et les acquisitions ou renouvellements de logiciels.

Chapitre 204 subventions d'équipement versées

Il s'agit de la contribution 2026 de RIXHEIM à la réalisation par M2A d'un nouveau périscolaire pour le quartier Centre. La participation totale porte sur 300 000 €, étant entendu que la ville a également mis à disposition le terrain d'assiette qu'elle avait préalablement acquis.

Chapitre 21 immobilisations corporelles

Ce chapitre comprend les acquisitions foncières (245 000 €), les acquisitions de véhicules dont un véhicule 4x4 polyvalent (144 000 €), et un véhicule prompt secours (49 000 €). Il comprend également l'acquisition de mobilier, de matériels informatiques et de matériels techniques pour les écoles, les sapeurs-pompiers et les services de la ville, ainsi que des chantiers de travaux sur les terrains communaux et pour la gendarmerie et les Glycines.

Chapitre 23 immobilisations en cours

Ce chapitre rassemble les opérations d'investissement les plus importantes, y compris les avances versées au SCIN pour les opérations de voirie et éclairage public (700 000 €).

Les principales autres opérations concernent les dernières dépenses pour l'aménagement du site de la Forge (300 000 €), la réalisation d'une nouvelle déchetterie pour les services communaux (394 000 €), la fin de la restauration du bâtiment central de la Commanderie (825 000 €), la création de la Maison de la Musique (2 850 000 €), la modernisation des installations techniques de l'hôtel de ville (800 000 €), des travaux de sécurité incendie, dont le remplacement de centrales d'alarme incendie, et mise aux normes (330 000 €), le remplacement de la toiture de l'atelier bois du Trèfle (130 000 €), le lancement du programme pour la création d'un groupe scolaire sur le site de l'école élémentaire Île Napoléon (100 000 €).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- de voter le Budget Primitif 2026 tel que présenté, par nature, et par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement,
- d'autoriser Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

Fonctionnement : 7,5 %,

Investissement : 7,5 %,

- de constituer les provisions de manière semi-budgétaire,
- de ne déclarer aucun article spécialisé.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 16 avril 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Le Secrétaire de séance,



Olivier CHRISTOPHE

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **16 AVR. 2026**